

ANNEXE I

ANALYSE DE L'ACTIVITE

L'activité de monteur-dépanneur hautement qualifié en froid et climatisation s'exerce :

- 1) Dans les entreprises d'installation et de dépannage en froid et climatisation ;
- 2) Dans les entreprises de construction de matériel frigorifique et climatisation ;
- 3) Dans les entrepôts frigorifiques et dans les nombreux commerces ou industries utilisateurs.

Il est nécessaire que le monteur dépanneur en froid et climatisation hautement qualifié possède les compétences et aptitudes suivantes :

Compréhension des phénomènes physiques et thermodynamiques du frigoriste et du thermicien ;

Interprétation rapide d'ensembles comprenant circuits électriques, frigorifiques, hydrauliques et aérauliques ;

Connaissance technologique approfondie de tout le matériel de réglage, d'automatisme et de contrôle utilisé en froid et climatisation ;

Conscience professionnelle et sens des responsabilités et de l'organisation, le monteur dépanneur hautement qualifié en froid et climatisation étant souvent seul responsable des interventions chez le client. Il peut assumer les fonctions de chef d'équipe et représenter son entreprise aux réunions de chantier.

Il doit pouvoir établir un devis technique succinct de transformation ou d'extension d'installations existantes sans toutefois en établir le prix.

Le monteur dépanneur en froid et climatisation doit être capable de :

Réaliser seul ou avec du personnel sous ses ordres le montage, la mise en service, la mise au point d'une installation de froid ou de climatisation ;

Assurer tout dépannage sur les circuits des installations frigorifiques ou de climatisation ;

Assurer un entretien préventif, la maintenance d'installations, établir un diagnostic ;

Représenter l'entreprise au plan technique aux réunions de chantier ;

Etablir les procès-verbaux de contrôle et de réception ;

Diriger, encadrer une équipe de montage ou de dépannage ;
Assurer la liaison entre le chantier et le bureau d'études
Assurer la gestion technique d'un service après-vente dans
une petite entreprise ou participer à cette gestion dans une
entreprise importante;
Etre responsable d'un secteur géographique d'exploitation.

Le niveau de formation se situe au niveau IV. La sanction
de la formation est le brevet professionnel "monteur dépanneur
en froid et climatisation".